

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU MERCREDI 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le mercredi 13 avril 2016 à 20 heures 30  
Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

**Présents :** Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Evelyne CLASTÈRE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN et Nadège LEVÉE.

**Absents excusés représentés :** Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE, Dominique CAILLE par Chantale PICARD, Mickaël VIGOR par Christophe PETIT, Mélissa LORIAUX par Véronique GAVELLE et René DRÉAN par Nadège LEVÉE.

**Absentes excusées :** Céline DEBUIGNY et Stéphanie HOUDMON

**Secrétaire de séance :** Chantale PICARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 04 mars 2016.

« Madame LAMBERT dit que pour les délibérations qui concernent les travaux les chiffres qui sont dans le compte rendu n'ont pas été donnés lors du dernier conseil. Elle demande que les chiffres exacts soient donnés lorsque l'on prend une délibération et qu'ils correspondent dans le compte rendu. Dans le cas contraire elle ne validera plus les comptes rendus. » Elle demande que ces modifications et celles qui suivent apparaissent dans les comptes rendus du site internet de la commune.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et signale que le point « 14 - Lotissement des Aubépines - Modification du prix du lot 13 » est annulé et donne la parole à Monsieur Christophe PETIT, Maire-Adjoint, pour présenter les différents documents budgétaires.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Il est procédé au vote pour l'approbation des comptes de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes. Les comptes de gestion de la commune, du CCAS, du cimetière et du lotissement des Aubépines sont adoptés à l'unanimité

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Il est procédé au vote pour l'approbation des comptes administratifs 2015 de la commune et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		210 276,92		19 094,09		229 371,01
Opérations de l'exercice	2 551 421,31	2 601 766,68	284 844,47	204 465,82	2 836 265,78	2 806 232,50
TOTAUX	2 551 421,31	2 812 043,60	284 844,47	223 559,91	2 836 265,78	3 035 603,51
Résultats de clôture		260 622,29	61 284,56			199 337,73
Résultats de S.I.G.R.S.		17 773,92		190,00		17 963,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 449,00	0,00	16 449,00	
TOTAUX CUMULES		278 396,21	77 733,56	190,00	16 449,00	217 301,65
RESULTATS DEFINITIFS		+ 278 396,21	- 77 543,56			+ 200 852,65

Le Compte Administratif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		11 968,92		5 334, 61	0,00	17 303,53
Opérations de l'exercice	19 431,68	15 383,72	0,00	0,00	19 431,68	15 383,72
<b>TOTAUX</b>	19 431,68	27 352,64	0,00	5 334,61	19 431,68	32 687,25
Résultats de clôture		7 920,96		5 334,61		13 255,57
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	7 920,96	0,00	5 334,61	0,00	13 255,57
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>+ 7 920,96</b>		<b>+ 5 334,61</b>		<b>+ 13 255,57</b>

Le Compte Administratif 2015 du C.C.A.S. est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF DU CIMETIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		14 169,58	13 230,43		13 230,43	14 169,58
Opérations de l'exercice	20 230,43	13 481,27	7 064,56	13 230,43	27 294,99	26 711,70
<b>TOTAUX</b>	20 230,43	27 650,85	20 294,99	13 230,43	40 525,42	40 881,28
Résultats de clôture		7 420,42	7 064,56			355,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	7 420,42	7 064,56			355,86
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>+ 7 420,42</b>	<b>- 7 064,56</b>			<b>+ 355,86</b>

Le Compte Administratif 2015 du cimetière est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	0,00	124 276,81	0,00	124 276,81	0,00
Opérations de l'exercice	346 066,57	239 112,38	239 112,38	344 461,70	585 178,95	583 574,08
<b>TOTAUX</b>	346 066,57	239 112,38	363 389,19	344 461,70	709 455,76	583 574,08
Résultats de clôture	106 954,19		18 927,49	0,00	125 881,68	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	106 954,19		18 927,49	0,00	125 881,68	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 106 954,19</b>		<b>- 18 927,49</b>	<b>0,00</b>	<b>- 125 881,68</b>	

Le Compte Administratif 2015 du lotissement des Aubépines est adopté à l'unanimité.

**S.I.G.R.S. Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire  
INTEGRATION DES RESULTATS AUX RESULTATS 2015 DE LA COMMUNE**

Considérant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire au 31 décembre 2014, il convient de statuer sur l'affectation du résultat dans la commune.

Constatant que le compte administratif du SIGRS présente les résultats suivants pour la commune :

Excédent d'investissement : ..... 190.00 €  
Excédent de fonctionnement : ..... 17 773.92 €

Le conseil municipal accepte ces résultats et décide de les intégrer aux résultats de la commune.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;  
Après avoir accepté d'intégrer le résultat du S.I.G.R.S. au résultat de la commune ;  
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2015 du comptable ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	SOLDE DES RESTES 2015 A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	19 094,09 €		- 80 188,65 €	- 16 449,00 €	- 77 543,56 €
FONCTIONNEMENT	210 276,92 €		68 119,29 €		278 396,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	278 396,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068).....	77 543,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	200 852,65 €
Total affecté au c/1068 : .....	77 543,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 de la commune est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;  
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2015 du comptable ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	5 334,61 €		0,00 €			5 334,61 €
FONCTIONNEMENT	11 968,22 €		- 4 047,96 €			7 920,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	7 920,26 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	7 920,26 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 du CCAS est adoptée à l'unanimité.

### BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;  
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2015 du comptable ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-13 230,43 €		6 165,87 €			- 7 064,56 €
FONCTIONNEMENT	14 169,58 €		- 6749,16 €			7 420,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	7 420,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	€   7 420,42 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 du cimetière est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;  
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2015 du comptable ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 124 276,81€		105 349,32 €			- 18 927,49 €
FONCTIONNEMENT	15 013,26 €	15 013,26 €	- 106 954,19 €			- 106 954,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	106 954,19 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 du lotissement des Aubépines est adoptée à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2016**

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des trois taxes communales pour 2016 et rappelle que les contributions directes ont rapporté à la commune en 2015 la somme de 916 977 €. Le montant des contributions directes pour 2016 serait de 942 859 € par le biais de l'augmentation des bases d'imposition par l'Etat.

Après débat et délibération « *dans lesquels Mme Lambert fait remarquer*

**1 que les deux taxes foncières sont plus élevées à Pîtres que dans les villes de la même strate,**

**2 que la taxe d'habitation est à l'inverse plus basse et qu'on pourrait y réfléchir**

**3 que l'augmentation des bases augmente déjà les impôts des Pitriens**

**4 que pour ces raisons et l'engagement pris pendant la campagne électorale sa liste ne votera pas l'augmentation du taux. »**

Le Conseil Municipal, afin de neutraliser la hausse de la participation communale au SIDEAL (+ 7 266 €), participation qui était jusqu'à présent payée directement par les habitants (donc avec les hausses), DECIDE à la majorité, d'augmenter de 1 % les taux des trois taxes communales pour 2016 et fixe les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION ..... 11,70 %  
TAXE FONCIERE (bâti) ..... 31,09 %  
TAXE FONCIERE (non bâti)..... 77,69 %

Résultat du vote : 12 voix POUR l'augmentation - 05 voix CONTRE l'augmentation

## ABANDON DE PARCELLE PAVIOT A COMMUNE

Monsieur le Maire expose que pour permettre un élargissement de voirie pour la sécurisation du carrefour de la rue Coluche et de la rue Féron, il convient de réaliser un pan coupé. Mme PAVIOT accepte d'abandonner une partie de sa parcelle.

Après délimitation par le géomètre, la parcelle nouvellement cadastrée section C 2104 d'une surface de 2 m<sup>2</sup> est cédée à la commune par Mme PAVIOT.

Il est convenu que la commune prend à sa charge tous les frais concernant cette cession et les démarches correspondant à la régularisation cadastrale.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet abandon de parcelle à la commune.

## CESSION CONSORTS REVERT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que la propriété sise 25 rue Féron va être vendue. Il convient de régulariser les limites de la parcelle C1206 pour élargir le trottoir.

Il ressort des négociations que les futurs acquéreurs acceptent de céder à la commune une partie de cette parcelle en échange du remplacement de la clôture et de l'arrachage de la haie existante.

Cette cession ne nécessite pas l'avis des Domaines car l'achat est inférieur à 75 000 €.

La commune propose de financer la clôture sur le lot bâti existant et à procéder à l'arrachage de la haie coté rue Féron. Le devis présenté pour la clôture s'élève à 3 540.34 € TTC

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette cession de parcelle à la commune.

## MOTION CONTOURNEMENT EST DE ROUEN

Suite à la dernière réunion de l' « ACCES » et avant l'enquête publique, les membres de l'association ont émis l'idée de déposer des motions des conseils municipaux dans les dossiers de l'enquête. Ces motions seront des délibérations des conseils de collectivités représentatives.

Voici une motion qui relève de l'amendement de chaque conseil, mais elle reprend un certain nombre de synthèses de l'Autorité environnementale :

### Motion de la ville PITRES

#### Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de contournement Est de Rouen

#### Liaison A 28 - A13

Du 12 mai au 12 juillet 2016 se tiendra l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de contournement-Est de Rouen.

Le conseil municipal de Pîtres souhaite réitérer ce jour les réserves majeures soulevées par la commune à l'occasion de sa contribution lors la concertation publique menée en 2014 et qui demeurent encore à ce jour sans réponse.

Ces dernières ont été consolidées par l'avis de délibéré adopté le 3 février 2016 dans le cadre de la procédure menée par l'Autorité environnementale et dans lequel il est notamment souligné que :

- Les gains attendus en termes de reports de trafics routiers dépendront avant tout de l'élément déterminant que constituera le niveau des péages,
- L'absence de précision du montant des péages et celle du niveau attendu de la subvention d'équilibre versée au concessionnaire ne permet aucune évaluation solide du coût total du projet qui sera financé sur fonds publics, dont une partie par les collectivités locales,
- Les délestages de trafic prévus par l'étude d'impact ne sont pas susceptibles de libérer à eux seuls des voies de circulation supplémentaires à consacrer à d'autres modes de transports, notamment aux transports collectifs,
- Le maître d'ouvrage, en lien avec les collectivités locales concernées, devra préciser très concrètement les dispositions envisagées pour accroître la part du transport collectif sur les voies potentiellement déchargées par le projet,
- Le maître d'ouvrage, en matière d'impact paysager, devra fournir des vues ou animations du projet construites à partir d'un outil 3D pour permettre au public d'appréhender les dimensions des ouvrages et des terrassements qui impacteront la topographie de leurs communes,
- Les résultats des simulations des concentrations de dioxyde d'azote en bordure de voie, sources de cancers, n'ont pas été communiqués,
- Le projet générerait des nuisances sonores importantes sur certains secteurs et aucune mesure de réduction de ces dernières ne sont prévues.

Considérant l'avis rendu par l'Autorité environnementale qui renforce de manière substantielle les appréciations de ville rendues dans sa contribution lors la concertation publique menée en 2014, et qui, de manière générale, d'une part, indique que l'étude d'impact ne permet pas d'établir avec précision les effets du projet et, d'autre part, qui recense plusieurs points contraires aux objectifs affichés par le projet, le conseil municipal de Pîtres :

- Demande au maître d'ouvrage de fournir les précisions préconisées par l'Autorité environnementale sur les points qui impactent le territoire de la commune de Pîtres : simulation de trafic en fonction du péage, visualisation des ouvrages à réaliser, mesures proposées pour réduire les risques sanitaires et environnementaux, amélioration de l'offre de transport en commun sur la commune, chiffrage réactualisé du coût du projet au regard des préconisations demandées,
- Réitère en l'état, et sur ces bases, son opposition au tracé déjà étayée par sa contribution publique dès juin 2014,
- Propose au Maire de poursuivre, par toute voie utile, l'élaboration de l'argumentaire et des actions propres à faire valoir les intérêts généraux des habitants de la commune de Pîtres et du territoire communal, d'ici à l'enquête publique de l'été prochain,
- Invite le Maire à poursuivre toutes initiatives au sein de l'association ACCES propres à rassembler élus, associations, habitants, pour sensibiliser et animer le débat contradictoire sur ce dossier.

Les membres du conseil municipal acceptent cette motion à l'unanimité.

### **SIEGE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIES**

Notre collectivité adhère au groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le SIEGE, et ce pour la seule année 2016. En effet, ce groupement est temporaire et à vocation à être fusionné avec le groupement régional coordonné par le SDEC Energie, Syndicat du Calvados à partir de 2017.

Afin d'assurer la continuité de cette participation à un groupement d'achat, il est nécessaire que nous formalisions cette adhésion. A défaut, nous serions dans l'obligation de souscrire par nos propres moyens des contrats en offre de marché pour assurer la fourniture de gaz naturel pour nos besoins à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à délibérer sur cette adhésion.

Les membres du conseil municipal acceptent cette adhésion à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION (DGD) POUR LA BIBLIOTHEQUE**

La DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelle de Normandie peut accorder une subvention D.G.D. dans le cadre du « Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique ».

Un dossier de demande de DGD doit être présenté

Le conseil municipal accepte de demander une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **CREATION D'UNE COMMISSION PLU**

La phase d'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a débuté. La commune doit communiquer ses projets pour les quinze prochaines années et notre PLU va donc évoluer. Une commission d'urbanisme a déjà été créée lors de la constitution du Conseil Municipal mais ses missions n'ont pas été clairement définies et notamment en terme d'élaboration, de révision ou de modification du PLU.

De ce fait, il apparaît opportun de procéder à la création spécifique d'une « Commission PLU »

Les membres du conseil municipal sont donc invités à délibérer sur cette création.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer une « COMMISSION PLU » qui se compose des membres suivants :

- ✂ Jean CARRE
- ✂ Chantale PICARD
- ✂ Christophe PETIT
- ✂ Evelyne CLASTERE
- ✂ Yannick DEBIN
- ✂ Florence LAMBERT
- ✂ René DREAN
- ✂ Nadège LEVEE

## DEMANDE D'AIDES FINANCIERES A L'INSTALLATION DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire fait part d'une demande du Dr Elodie CREVEL qui rencontre des difficultés pour monter son dossier de prêt auprès des banques.

Elle sollicite l'aide éventuelle de la commune sur les points suivants :

- 1- Une prise en charge d'une partie des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soin ;
- 2- Le versement d'une prime d'installation ou prime forfaitaire pour les professionnels libéraux ;
- 3- L'exonération des cotisations foncières des entreprises (CFE) pour une durée de 5 ans.

Réf : Guide des aides à l'installation et à l'exercice des professionnels de santé.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à délibérer sur cette demande.

Monsieur le Maire signale que seule la CASE Communauté d'Agglomération Seine Eure peut exonérer de la CFE.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder d'aides financières pour l'installation du Dr CREVEL et du Dr OLLE et les invite à se tourner vers l'ARS (Agence Régionale de Santé), la CASE (Communauté d'Agglomération Seine-Eure) et les fonds européens pour faciliter leur installation.

## LOTISSEMENT DES AUBEPINES : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES TERRAINS

Suite à la reprise des demandes d'achats de lots dans le lotissement communal et aux dernières négociations, il en résulte que la grille tarifaire initialement prévue ne correspond plus au marché immobilier actuel. L'avis des domaines confirme cette évolution.

Pour inciter les futurs acheteurs (et en particulier ceux qui renoncent d'emblée à négocier) à s'installer dans le lotissement, le conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier la grille tarifaire des lots 8 - 9 - 11 - 12 - 13 - 17 - 18 et 19 ainsi qu'il suit :

N° de lot	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix à compter du 13 avril 2016 (€ TTC)
8	785	68 000
9	792	68 000
11	800	68 000
12	873	70 000
13 (1)	727	65 000
13 (2)	727	68 000
17	869	70 000
18	612	60 000
19	754	68 000

(1) Prix appliqué si les négociations engagées avant la réunion du conseil municipal aboutissent avec les futurs acheteurs ;

(2) Prix appliqué si les négociations n'aboutissent pas et que le terrain se retrouve à nouveau disponible à la vente

## TAXE D'AMENAGEMENT : POSSIBILITE D'EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA PART COMMUNALE POUR LES PRETS A TAUX ZERO.

Monsieur le maire fait part de la remarque d'un administré sur la possibilité pour la commune d'exonérer totalement ou partiellement la part communale de la taxe d'aménagement pour les résidences principales financées par un prêt à taux zéro. (Concerne les surfaces de construction supérieures à 100 m<sup>2</sup> et dans certaines limites)

Les membres du conseil municipal sont donc invités à délibérer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, avec 5 abstentions et 12 voix contre, décide de ne pas accorder d'exonération.

## DIVERS

→ **EDF : OPTIMISATION TURPE** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'EDF Collectivités qui propose d'optimiser le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) pour le restaurant scolaire. Cette optimisation permettrait une économie annuelle de 634 € H.T.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette proposition d'optimisation du TURPE.

→ **REMERCIEMENTS** : Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Amicale du personnel communal pour la mise à disposition du matériel de la commune pour l'organisation de leur foire à tout de mars.

→ **CICERONE : COLLECTE DE VELOS** : Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une proposition de l'association CICERONE d'Evreux pour collecter des vélos à Pîtres du 30 mai au 4 juin 2016. Cette association emploie des salariés en insertion et a pour objet le retour à l'emploi. Ces vélos seront recyclés ou réparés puis vendus à petit prix.

Le conseil municipal décide de ne pas accepter cette collecte et propose de voir avec « la Ressourcerie » du Manoir qui emploie aussi des salariés en insertion.

→ **JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION** : Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Préfet sur l'hommage rendu par la France chaque année aux victimes et aux héros de la déportation. Cette journée aura lieu le dimanche 24 avril 2016.

Madame Chantale PICARD, signale qu'elle a contacté le président des anciens combattants pour voir avec eux s'ils organisent un hommage. Dans le cas contraire, c'est la commune qui organisera une cérémonie à 11 h 30.

## TOUR DE TABLE

→ **Monsieur Jérôme RAVIN** fait remarquer qu'ERDF a procédé à l'entretien d'un poteau près de chez lui et que le lierre enlevé a été déposé sur sa haie. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera fait à ERDF. Il signale également que le panneau « Stop » rue de Rouen est mal placé et que le manque de visibilité à ce carrefour est dangereux. Monsieur le Maire répond qu'il va voir pour le faire déplacer.

→ **Madame Marie DUMONT** signale que le miroir à l'angle de la rue du Taillis et de la rue Lucas est cassé. Monsieur RAVIN indique que celui à l'angle de la rue des Jardins et de la sente Girolle est cassé également.

→ **Madame Florence LAMBERT** rappelle que les parents d'élèves ont demandé un panneau « Zone de rencontre » rue Féron. Monsieur le Maire répond que c'est la CASE qui doit poser ce panneau.

Madame LAMBERT indique que le 8 mai prochain, une exposition sera organisée à la bibliothèque sur le thème du « 8 mai 1945 ».

→ **Madame Evelyne CLASTERE** fait part d'un feu de sac poubelle rue de l'île Ste Hélène. Elle signale également un trou rue des Moulins et des briques manquantes rue Bourgerue.

## PAROLE AU PUBLIC

- **Monsieur TROCHET** demande d'où vient l'augmentation des bases d'impositions. Monsieur le Maire répond que c'est l'Etat qui détermine cette augmentation. Monsieur TROCHET demande également des précisions sur les subventions accordées aux associations. Monsieur Christophe PETIT répond que cette année le montant des subventions votées est en baisse par rapport à l'année dernière.

Gianni LEFEBVRE précise que le syndicat de musique applique un tarif identique à chaque élève qu'elle que soit sa commune d'origine.

Monsieur TROCHET souhaite savoir à quelle date vont avoir lieu les travaux de la rue de la Salle. Monsieur le Maire répond qu'ils seront exécutés avant la fin de l'année 2016. Ces travaux seront réalisés entre le coiffeur et le premier ralentisseur avant la rue des Lilas.

Fin de la séance à 23 heures 45.